

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2020

Date d'affichage : 10 octobre 2020

Le quinze octobre deux mil vingt, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etaient présents : M. ABRIAL Jacques, M. COURTHIAL Denis, M. COURTIAL Baptistin, M. DUCHAMP Damien, M. DUCHENE Julien, M. DUMAS Francis, M. GOUDARD Gilbert, Mme LARGEAU Marinette, Mme PERRISSOUD Nadia et Mme RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Etaient absents mais représentés : Mme DALICIEUX Christiane représentée par M. ABRIAL Jacques. M. FARAVELON Joël représenté par M. DUMAS Francis et M. MAURE Jérôme représenté par Mme RETAILLEAU Amélie.

Etait absente : Mme MACHON Bernadette.

M. GOUDARD Gilbert a été élu secrétaire de la séance.

**OBJET : DEMANDE D'AIDE SOCIALE**

Monsieur le Maire précise qu'en date du 10 octobre 2020, la commission sociale s'est réunie afin d'examiner une demande d'aide sociale.

Après examen de la situation financière et personnelle de l'intéressée, la commission a décidé d'émettre un avis favorable quant à la prise en charge par la commune des frais de restauration scolaire pour son enfant du 2 novembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021.

Le montant de la prise en charge s'élève à la somme de 176,00 euros (4,00 €/repas soit 16,00 €/semaine sur 11 semaines d'Ecole).

**Aussi, afin d'entériner et de rendre exécutoire la décision de la commission sociale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-APPROUVE la prise en charge par la commune des frais de restauration scolaire d'une enfant scolarisée à l'Ecole de Granges-Les-Beaumont et domiciliée sur la commune, du 2 novembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour un montant total de 176,00 euros.**

**OBJET : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ET CHARGES ENTRE LA COMMUNE DE GRANGES-LES-BEAUMONT ET LA SOCIÉTÉ JELA**

Madame Marinette LARGEAU expose au conseil municipal sa rencontre avec Mme Véronique DALLOZ, chef de poste à la Trésorerie de Romans et explique le bien-fondé de la dite convention.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du remboursement des frais et charges supportés par la société JELA en raison du raccordement du panneau lumineux d'information et du système de vidéo surveillance de la commune sur son compteur d'électricité.

La commune s'engage à rembourser, sur présentation des factures détaillées et justifiées, les frais et charges supportés par la société JELA en raison du raccordement du panneau lumineux d'information et du système de vidéo surveillance sur son compteur d'électricité et ce depuis la signature du bail soit depuis le 01/01/2017.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention de remboursement de frais et charges entre la commune et la société JELA,
- **AUTORISE** et **MANDATE** Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**OBJET : REMISE GRACIEUSE DE TROIS MOIS DE LOYER : MARS AVRIL ET MAI 2020 POUR LA SOCIÉTÉ JELA DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19**

Un courrier adressé à Monsieur le Maire et au conseil municipal par la société JELA demande l'exonération des loyers de mars à mai 2020, soit 3 mois, dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures de confinement liées à la crise de la COVID-19.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** l'exonération des loyers de mars à mai 2020, soit 3 mois, pour la société JELA quant à la location du Multiservices.